Accueil de musulmans dans les établissements catholiques privés : « L’enseignement semble marcher sur des oeufs, “il ne faut pas mélanger islam et réactions d’adolescents” »

03/05/2023 à 20h41



(…)

Même si l’inscription dans les établissements catholiques sous contrat est d’abord motivée par une stratégie d’ascension sociale, les familles musulmanes qui y inscrivent leurs enfants le font aussi parfois par rejet de l’école publique et de sa vigilance laïque. Elles pensent que les « cathos » seront plus tolérants.

(…)

À Roubaix, ils représentent la majorité de ses effectifs. Dans les quartiers nord de Marseille, l’école privée catholique Saint-Joseph-Viala compte presque 100 % d’élèves musulmans. Ils sont plus de 50 % dans les établissements catholiques de Seine-Saint-Denis.

« Dès la fin des années 1960, l'accueil des "élèves non chrétiens" au sein des écoles catholiques conduit l'Église à mener une réflexion » note Sébastien Vida, doctorant en sciences de l'éducation, dans une étude parue en octobre 2022 dans la revue Hommes & Migrations. Après avoir tergiversé, l'enseignement catholique a édité un guide pour ses cadres en 2011 : « Musulmans en école catholique ». Si l'établissement autorise la mise à disposition d'une salle de prière, celle-ci doit obéir à des règles claires « avec des horaires d'accessibilité et de jours ». Toutefois, « face aux influences radicales, mieux vaut répondre négativement à toute demande pour éviter une source de conflit ». Les élèves peuvent-ils suivre certains cours de catéchisme ? « N'oubliez pas que le choix de ces familles est souvent lié au fait qu'on parlera de religion à leurs enfants et que ceux-ci seront respectés en tant que musulmans. »

(…)

À en croire l'enseignement catholique, qui semble marcher sur des œufs, il ne faut pas « mélanger islam et réaction d'adolescents, identitaire, culturelle et religieuse ». Et de conseiller l'intervention d'un responsable de mosquée ou d'association… Ce qui serait impensable dans le public. Comment agir face à des lycéens refusant d'aller à la piscine pendant le ramadan ? **Si le guide rappelle l'obligation d'assiduité, il propose, à nouveau, l'intervention d'une « compétence musulmane » en cas de comportement persistant.** Ces sujets casse-tête, des établissements catholiques doivent les résoudre au quotidien.

Marianne

En Lien :

- *Aider les écoles catholiques à intégrer les musulmans*